



ZONE DES CANTONS DE L'EST ❄️ EASTERN TOWNSHIPS ZONE

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Progression du port du casque sur les pentes de ski au Québec et au Canada

Montréal, 5 novembre 2010 Selon les dernières données du Conseil canadien du ski, le taux de port du casque chez les surfeurs et skieurs est passé de 67 % en 2006 à 71 % en 2010, dans les stations de ski canadiennes. Au Québec, le port du casque atteint près de 80 %, toute clientèle confondue, selon le MELS. Une progression intéressante en comparaison des chiffres du début des années 2000 où le port du casque avoisinait 30%, même si on constate néanmoins une augmentation moins rapide chez certains groupes d'âge selon les dernières études à ce sujet.

En effet, pour l'ensemble du Canada, les taux semblent relativement stables chez les 18-24 ans à 63 %, 25-34 ans à 59 % et 35-44 à 69 %. « Malgré les efforts promotionnels, il reste encore du travail à faire pour que notre message passe chez plusieurs clientèles. Les blessures à la tête touchent tous les skieurs et planchistes sans discrimination, d'autant plus qu'il est prouvé que le port du casque réduit de moitié le risque de blessure à la tête lors d'une chute, » indique Conrad Beauvais, président de l'Organisation de la patrouille canadienne de ski (OPCS) Zone des Cantons-de-l'Est.

Le Québec se démarque toutefois avec l'un des meilleurs taux de port du casque en Amérique du Nord, soit près de 80%, dont 95 % chez les moins de 12 ans. De plus, contrairement au reste du Canada, la province note une augmentation dans tous les groupes d'âge. « Plusieurs milliers de dollars sont investis pour promouvoir le port du casque et les résultats de cette campagne de sensibilisation sont très positifs jusqu'à maintenant » mentionne Alexis Boyer-Lafontaine, directeur des affaires publiques de l'Association des stations de ski du Québec. Il est à noter que l'on note une augmentation de 14,6 % chez les 18-24 ans depuis l'introduction par les stations québécoises à l'hiver 2007 de l'obligation du port du casque dans les parcs à neige.

Quant à ceux qui ont déjà l'habitude de porter le casque, l'OPCS tient à rappeler quelques règles de base. Premièrement, le casque se doit d'être bien ajusté et attaché en tout temps, le cas échéant, il perd toute son utilité. La plupart des casques sont conçus pour un usage unique. Ils doivent donc être remplacés après un impact, même si aucun dommage n'est visible. Enfin, nous recommandons l'utilisation de casques homologués qui ont fait l'objet d'une attestation de la part des organismes internationaux. Vérifiez celle-ci auprès du fabricant. Pour plus de détails, consulter le site : www.moncasque.ca

D'après une étude commandée par le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec (MELS)a, les blessures à la tête représentent 18 % de l'ensemble des blessures survenues dans les sports de glisse, mais comptent pour 44% des blessures sévères.

Pour ceux et celles qui voudraient se procurer un casque à bon prix ou tout autre équipements, l'OPCS liquidera près 750 000 \$ d'équipements neufs, à l'occasion de sa levée de fonds annuelle. Les adeptes de sports de glisse pourront ainsi profiter d'aubaines sur un grand choix de skis alpins, skis nordiques, planches à neige, casques, bâtons, raquettes et vêtements. Le Grand Bazar de skis et planches à neige se tiendra les 13 et 14 novembre prochains au Collège Champlain de Saint-Lambert de 10h00 à 18h00.

L'Organisation de la Patrouille canadienne de Ski (O.P.C.S.) est un organisme à but non lucratif. Composée de bénévoles hautement entraînés, cette organisation nationale est reconnue pour la promotion de la sécurité dans les centres de ski ainsi que pour ses services de secourisme. Plus de 5 000 membres de l'O.P.C.S. fournissent un service uniforme et qualifié à l'industrie du ski, dans 220 stations à travers le Canada.

-30-

Louis-Frédéric Fortin
Vice-président communications
OPCS - Zone des Cantons de l'Est
communication@pcsquestrie.com
Tél. :514-349-2093